

COMMUNE D'ILLHAEUSERN

~~~~~  
EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Séance du 27 Novembre 2017

Sous la Présidence de Monsieur Bernard HERZOG, Maire

Membres présents : Tous les Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : MME Tania TREIBER – MM. David MULLER, Philippe UHL

Membre absent non excusé : M. Marc FEUERBACH

## OBJET : Révision des tarifs communaux

n°3

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

fixe : les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

### 1° Location salle des fêtes :

➤ à la journée :

a) aux particuliers de la commune :

- location à but non lucratif : 300.00 €
- location à but lucratif : 400.00 €

b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieures :

- location à but non lucratif : 500.00 €
- location à but lucratif : 600.00 €

➤ le week-end :

a) aux particuliers de la commune :

- location à but non lucratif : 370.00 €
- location à but lucratif : 470.00 €

b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieures :

- location à but non lucratif : 560.00 €
- location à but lucratif : 660.00 €

➤ aux diverses associations locales :

- Gratuit à l'exception de l'utilisation du gaz et de l'électricité. Les consommations seront facturées au réel suivant le relevé des compteurs en sus d'un forfait de 20.00 € relatif aux diverses charges.

- un forfait annuel de 30,00 € pour la location de la salle pour des activités périodiques (répétitions pièce théâtre, activités extra-scolaire...).

➤ cas particuliers :

- location pour action scolaire : gratuit
- location pour enterrement : gratuit
- location pour exposition: forfait : 800.00 € la semaine

**2° Location salle du Conseil Municipal :**

- forfait : 250.00 € la journée

**3° Location salle des commissions :**

- forfait : 30.00 € la journée

**4° Mobilier :**

- 3.00 € la garniture
- 2.00 € la table
- 1.00 € le banc

**5° Droit de place :**

- 6.00 € par passage + 2 € si raccordement à l'électricité

**6° Redevance annuelle pour prélèvement d'eau au puits public situé Rue du Bennwasser :**

- 30.00 €

**7° Pompe vide cave :**

- 20.00 €

**8° Taxe de pâturage :**

- 200.00 €

**9° Photocopies « noir et blanc » :**

- 0.20 € pour le format A4
- 0.40 € pour le format A3

**10° Concession au cimetière communal :**

- 150.00 € pour 2 m<sup>2</sup> sur 30 ans
- 300.00 € pour 4 m<sup>2</sup> sur 30 ans
- 300.00 € la caverne sur 30 ans

Décision adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

Suivent au registre les signatures des  
membres présents.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Illhausern, le 29 Novembre 2017  
Le Maire,  
Bernard HERZOG